

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, le vendredi 15 Mars 2019 à 20 h 15, à la Mairie de Cornimont, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire.

Absents excusés :

- Frédéric CHAMBERLIN, procuration à Annette MARCHAL
- François GÉHIN, procuration à Marie-Josèphe CLÉMENT
- Emmanuelle POIROT, procuration à Marie-Josée FRANCOIS
- Hervé RIONDÉ, procuration à Séverine MOURAIRE
- Chantal JOB-THIERRARD, procuration à Aurore CALVI
- Sandrine ANTOINE

M. Christian FAUNY est nommé secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

Le PV de la séance du 24 janvier 2019 est approuvé à l'Unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT**
 - M^{me} le Maire informe qu'aucun marché n'a été attribué depuis le dernier conseil.
 - Elle donne lecture des 8 renouvellements de concessions funéraires pour 15 ans :

Date	N° Concession	Nom	Places	Montant
04/02/2019	1522	CLAUDEL née GÉHIN Agnès	4 pl	380 €
04/02/2019	1523	ADAM Paulette	6 pl	535 €
28/02/2019	1524	MANFRIN née TISSERANT Renée	6 pl	535 €
28/02/2019	1525	ADAM née MENETREY Ginette - STIKER Monique	6 pl	535 €
12/03/2019	1526	CLAUDEL Lucien	6 pl	535 €
12/03/2019	1527	COMOLI Catherine	6 pl	535 €
12/03/2019	1528	GÉRARD née MUNSCH Maryvonne	6 pl	535 €
12/03/2019	1529	FORGIARINI née GÉHIN Jeanne	6 pl	535 €

2. **Information sur les subventions obtenues : NÉANT**

3. Renouvellement certification PEFC de la forêt communale :

M^{me} le Maire informe que depuis 2003, la Commune de CORNIMONT adhère, via PEFC Grand Est, à l'association française de certification forestière, dite également PEFC France. Cette dernière définit les bonnes pratiques de la gestion forestière durable (maintien de la diversité biologique, des capacités de régénération, ...) adaptée à la forêt française.

M^{me} le Maire précise que cette certification est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et son renouvellement garantit un gage de qualité de nos forêts pour les acheteurs potentiels. Elle propose donc au Conseil de prendre position pour le renouvellement d'engagement et indique que la contribution forfaitaire pour 5 années s'élève à 550,40 €.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de renouveler la certification à PEFC Grand Est pour une durée de 5 ans et **autorise** M^{me} le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à honorer le coût de la cotisation.

4. Vœu du Conseil Municipal en faveur du collectif "L'Appel des coquelicots":

M^{me} le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune de CORNIMONT est engagée dans la lutte contre les produits phytosanitaires (arrêt de son utilisation en 2007, 10 ans avant l'application de la loi « LABBE » interdisant l'utilisation des pesticides à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers).

M^{me} le Maire indique que le collectif « Appel des Coquelicots » revendique également l'interdiction de tous les pesticides de synthèse qui sont un danger pour la santé humaine et pour l'environnement (disparition d'un tiers des oiseaux en 15 ans, les néonicotinoïdes dévastent les ruchers ...).

A cet effet, elle rappelle que le collectif mène des actions concrètes sur nos territoires en faveur de nouvelles voies en matière d'agriculture et de qualité de vie. Il organise ainsi des appels aux rassemblements, chaque premier vendredi du mois. Ce rassemblement a eu lieu le 1^{er} mars à Cornimont et a mobilisé 90 personnes.

M^{me} le Maire donne lecture de la note d'informations reçue en amont du rendez-vous du 1^{er} mars nous conviant à la rédaction d'une motion de soutien et à la mobilisation du plus grand nombre.

Une conseillère rappelle l'objectif de recueillir 5 millions de signatures en 2 ans et invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, à signer la pétition (à l'accueil de la mairie ou sur Internet) demandant l'interdiction des pesticides.

Le Conseil Municipal rejoint à l'Unanimité l'Appel des Coquelicots demandant l'arrêt des pesticides de synthèse.

5. Convention d'adhésion avec le CDG 88 pour la mise à disposition d'un ACFI :

M^{me} le Maire expose que depuis le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, les collectivités sans exception, doivent nommer un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) dont les missions principales sont la prévention des risques, le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'une expertise en cas de danger grave et imminent.

Elle précise que l'ACFI a un grade supérieur à l'agent de prévention (ancien ACMO). Elle indique que le Centre de Gestion des Vosges dispose d'un ACFI au sein de ses effectifs et propose, via une convention, de le mettre à disposition des collectivités (sur demande de ces dernières). Le coût horaire défini par le CDG 88 est fixé à 55 € pour les communes affiliées (ce qui est le cas de Cornimont).

Pour répondre à une question, il est indiqué que la mission de l'ACFI est limitée aux agents œuvrant au sein de la collectivité dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité d'adhérer à la convention d'adhésion à la mission d'ACFI proposée par le CDG88 et autorise M^{me} le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

BUDGET - FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

6. Débat d'orientations budgétaires :

M^{me} le Maire indique que le débat doit se faire dans les 2 mois précédant le vote du budget et qu'il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Même si Cornimont compte 3 300 hab., l'objectif de ces orientations budgétaires est de permettre au Conseil Municipal d'être informé sur le contexte externe et sur la situation financière de la Commune, de discuter des priorités à retenir au budget primitif.

M. Gérard Letuppe donne lecture des orientations budgétaires et indique que le séminaire du 15 Décembre 2018 a permis d'aborder différentes pistes dans la mise en place de projets visant à améliorer l'image de la commune. Des actions seront proposées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la sécurité, de l'animation, du devoir de mémoire ...

La démarche instituée par le groupe de travail "Transition énergétique et écologique" doit être présente à l'esprit dans les prises de décisions.

Sur le contexte national, il est précisé que le projet de loi de finances 2019 prévoit une progression de 0,6% de la dépense publique. La dette publique serait stabilisée à hauteur de 98,6% du PIB.

Plusieurs informations circulent quant aux taux de fiscalité :

- La base d'imposition de la taxe foncière augmenterait de 2.2% (IPCH) pour les particuliers (indexation selon l'indice des prix à la consommation et non plus selon une revalorisation décidée sur le projet de loi de finances - art. 1518 bis du CGI).

- La seconde tranche de diminution de la taxe d'habitation est prévue en 2019 avec l'objectif de supprimer l'intégralité de cette taxe sur les résidences principales d'ici à 2021 (pour 80% des foyers). L'État devrait compenser les collectivités concernées.

Sur le plan communal, la situation financière reste saine. Les économies et l'autofinancement engendrés laissent un résultat de clôture positif de **885 000 €** en fonctionnement et négatif de 30 000 € en investissement (avec les restes à réaliser).

M. Letuppe précise que les prises de compétences de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges en décembre 2018 auront un impact limité sur la gestion communale, toutefois il faudra toujours rester attentif quant aux décisions prises par la CCHV :

- Réduction de la subvention allouée à l'Harmonie liée au fait d'attribuer cette subvention à l'ensemble des harmonies du territoire (3500 € au lieu de 8000 €)
- Prise en charge de la contribution au SIVU Voie Verte par la CCHV (7800 €)
- Concernant le Fonds de Péréquation (FPIC), la tendance 2019 serait à la stabilité. Les taux d'imposition locale variant faiblement, le montant du FPIC variera dans la même proportion sauf prise de position différente du Conseil Communautaire concernant la répartition programmée en juin.

L'État de la dette (273€ par habitant) est correct.

Les recettes de fonctionnement 2019 :

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale s'annonce modérée. Pour préserver notre effort fiscal en vue de garantir nos droits à la dotation cible de solidarité des territoires ruraux, le Conseil Municipal avait décidé, en 2017, une augmentation de 1% des taux. Pour 2019, la tendance serait de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Par ailleurs, depuis 2018, les communes peuvent réduire de 1 à 15% les bases d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface est inférieure à 400 m². Afin de favoriser nos petits commerces du centre-ville, il serait envisagé d'appliquer cette disposition qui engendrerait un impact financier mesuré (- 2500 €).

M^{me} le Maire souligne que depuis que la CCHV exerce la compétence Développement Économique, la Commune ne peut plus soutenir financièrement l'Économie locale. Cette diminution de taxe est un moyen, pour la Commune, de soutenir le secteur économique.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait diminuer notamment en raison de la baisse du nombre d'habitants. Toutes les nouvelles mesures non connues à ce jour obligent à une certaine prudence face aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2019 :

L'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires entraîne une baisse des dépenses de fonctionnement. La mise en place des mercredis récréatifs et des goûters anniversaires compensent partiellement les NAP.

Le Projet éducatif territorial intègre ces différents dispositifs et ouvre des droits très minimes à des prestations financières attribuées par l'État et la CAF.

L'organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2019 n'est pas remise en question, toutefois un poste d'enseignant disparaît à l'école élémentaire du Centre.

Concernant la masse salariale, la rémunération principale subira la hausse liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

M. Letuppe rappelle que suite au départ de la Directrice Générale des Services, deux postes à temps partiel sont passés à temps complet compensant seulement 1/3 du temps de poste libéré. Il est envisagé de renforcer l'équipe administrative en prenant en compte les futurs départs en retraite (1 en 2020 et 1 en 2021). Toutefois, il faut être prudent par rapport aux compétences exercées par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges.

Les subventions communales resteront semblables par rapport à 2018; les principales étant celles allouées à l'ECSP et au Musée des Racines. Il est à noter que les transferts de charges dus aux décisions prises par la CCHV ne devraient pas impacter démesurément le budget.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles resteront stables, toutefois des crédits supplémentaires seront budgétés pour honorer le 75^{ème} anniversaire de la libération de Cornimont et pour renforcer les animations populaires.

Les recettes d'investissement 2019 :

Un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux) pour l'opération de démolition du cinéma.

Le Département reste le partenaire privilégié des collectivités en allouant des subventions et en permettant le démarrage des travaux avant leur notification. Ce dernier veille à maintenir une solidarité territoriale :

- 22 % pour les dossiers déposés au titre de l'Environnement
- 14 % pour les travaux de voirie
- 12 % pour les autres projets
- 10 % supplémentaires pour les projets prioritaires (contrat signé avec la Communauté de Communes et le Département).

Tous les dossiers susceptibles de bénéficier de subventions seront présentés aux différents organismes financeurs (Voirie, Réhabilitation de bâtiments, Eau...)

Le Fonds de compensation de TVA restera assez élevé (en corrélation avec les dépenses d'investissement réalisées en 2018).

Les excédents des budgets annexes notamment la turbine et la forêt (en baisse) alimenteront le budget communal.

Les dépenses d'investissement 2019 :

- Fin de la 3^{ème} tranche de l'aménagement sur l'Eco-Quartier du Daval-Saulcy avec la réfection du pont du Daval - Pose de la borne électrique
- Réhabilitation des services techniques : 3^{ème} bâtiment
- Fin des provisions pour l'acquisition foncière des sites industriels traités par l'EPFL
- Provisions pour les acquisitions foncières suivant les opportunités. Terrains - Forêts
- Remplacement du camion ISUZU des Espaces Verts
- Programme d'accessibilité pour les bâtiments et la voirie suivant l'agenda d'accessibilité. Travaux sur les trottoirs - lampadaires à déplacer - cheminements et sentiers à entretenir ...
- Climatisation dans les locaux spécialisés et la salle de judo, équipement spécifique au gymnase.
- Aménagement urbain avec le remplacement ou la réparation de bancs et tables.
- Les espaces verts interviendront sur l'Éco-Quartier suite à l'arrêt de l'entreprise Pernot du Breuil
- Réhabilitation de la rue des Meix-Freiteux
- Programme voirie et entretien annuel
- Carrefour du chemin de Bonnegoutte
- Acquisition et démolition de l'ancien cinéma et de son environnement
- Réhabilitation du site "Notre Dame de la Paix - Haut du Faing"
- Etude sur l'isolation et la réhabilitation globale de la mairie et la transformation du Funérarium.

Le résultat positif de fonctionnement 2018 sera affecté en grande partie au financement de ces projets.

M^{me} le Maire explique que "Notre Dame de la Paix" a été retenu dans les projets de la CCHV comme site remarquable (il y avait déjà eu le Sentier des Roches). Le monument nécessite une réhabilitation au vu de certains éléments du socle qui se désagrègent et la statue mérite la mise en œuvre d'une peinture (date de 1952). Des devis ont été demandés aux entreprises, le coût de l'échafaudage n'est pas négligeable.

Concernant le monument du Haut du Faing où se déroulent chaque année les commémorations, une réflexion est menée pour réaliser un cheminement patriotique.

Un conseiller fait remarquer qu'il n'associe pas le devoir de mémoire avec la Vierge. Il est précisé que le devoir de mémoire concerne les combats du Haut du Faing en général.

Les actions proposées par la commission énergétique et écologique

- Les travaux d'isolation et d'aménagement de la mairie seront à l'étude et programmés pour 2019/2020. Les autres bâtiments communaux seront programmés dans les années à venir.
- La poursuite du jardin solidaire sur le site des Myrtilles
- La gestion des déchets lors de manifestations
- L'emploi du bio pour les repas et festivités
- Le quartier du fond du Droit/Cinéma.

La vétusté et la dangerosité de l'immeuble «ancien cinéma» n'est plus à démontrer. Les tractations avec le propriétaire sont en cours. Il paraît plus prudent de traiter la maison attenante. Des contacts sont en cours pour envisager la démolition complète du site.

L'aménagement sécuritaire du fond du Droit offre la possibilité de poursuivre la création de cheminements facilitant les circulations douces. Des tractations sont en cours avec le propriétaire des terrains et l'association de la Pêche.

M^{me} le Maire conclut sur l'état d'avancement de l'Aménagement de l'Écoquartier Daval/Saulcy avec le cheminement qui prend forme le long de la rivière et la borne de recharge électrique qui sera installée fin mars. Les Services de l'État devront statuer pour octroyer ou non le label Écoquartier étape 3.

M^{me} le Maire rappelle que la Maison de Santé a ouvert ses portes à la grande satisfaction de tous. L'inauguration aura lieu normalement en juin, une date sera arrêtée avec la Préfecture.

Elle précise que cette maison est évolutive et que d'autres professionnels pourraient y être accueillis. Le travail initié depuis l'origine du projet doit se poursuivre entre les professionnels, les instances concernées pour mener à bien la concrétisation de l'extension de la Maison de Santé.

Concernant l'opération du quartier des Beaux Prés/Gymnase, M^{me} le Maire informe qu'il ne reste plus que la pose du revêtement en résine de synthèse (contrainte de température) et l'aménagement paysager qui sera réalisé par les Services Techniques.

M^{me} le Maire évoque le devenir des bâtiments communaux avec une réflexion globale:

- La transformation du funérarium
- Le rafraîchissement des couloirs de l'école de Xoulces
- La mise aux normes de la Salle des Fêtes et l'école de Parfongoutte à étudier après 2019

Elle insiste sur la nécessité des travaux de l'école de Xoulces pour répondre à des besoins de relogement suite à un incendie ou autres contraintes.

Concernant le budget annexe de l'eau, la loi concernant le transfert de la compétence eau et assainissement vers les Communautés de Communes s'est assouplie. Elle permet de garder cette compétence au niveau communal jusqu'en 2026. (une délibération doit être prise avant le 30 juin 2019).

Pour bénéficier d'un réseau correct, le budget communal a fait une avance au budget de l'eau de 150 000 €, remboursable en 10 ans. Le premier remboursement interviendra en 2019.

Il est envisagé pour 2019 de réhabiliter le dernier réservoir du Droit, l'extension de réseau sur le Brabant - le déplacement de conduites sur le pont du Daval - le remplacement de vieilles conduites - de nouveaux équipements en vue des économies d'eau - des études pour rechercher de nouvelles ressources. Pour ces investissements, l'autofinancement est envisagé à hauteur de 50%.

Concernant le budget annexe de La forêt, la sécheresse de 2018 a impacté les bois entraînant des poussées de scolytes. Cette situation va générer une baisse des marchés. Un programme de travaux d'aménagements forestiers, sylvicoles et d'infrastructures est prévu pour 2019.

L'acquisition de parcelles de bois se fera suivant les opportunités.

Le résultat 2018 qui pourra être affecté au BP 2019 de la commune se limitera à 70 000 €.

Concernant le budget annexe de la turbine, une année sans investissement conséquent. Toutefois, il est judicieux de provisionner pour réhabiliter le bâtiment du dégrilleur à moyen terme tout en réservant un excédent à hauteur de 50 000 € affecté au budget communal.

Concernant le budget annexe du cimetière et du Funérarium, une année sans investissement conséquent au vu du projet de funérarium privé en cours de réalisation sur le Pré de l'Étang.

Ce bâtiment funérarium sera affecté à d'autres projets qui devraient être validés au cours de cette année. Au niveau du fonctionnement, tout est conforme aux prévisions budgétaires.

Concernant le budget annexe de la chaufferie, pas d'investissement conséquent mais le remplacement des pièces confrontées à l'usure.

Concernant le budget Lotissements :

- **Plein Soleil** : Il reste deux parcelles, le budget sera limité aux opérations d'ordre.
- **Gros Chêne** : Ce lotissement est composé de 7 parcelles - 1 vente réalisée et 1 en cours.
- **La rue du Tissage** : 4 parcelles à disposition - 1 vendue et 2 en réservation pour une double construction

Pour conclure, M. Letuppe appelle à la vigilance face à la baisse des dotations même si celles-ci paraissent rester stables. A noter que la baisse de la population engendre un déficit en moyen financier, la réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est toujours à l'ordre du jour et les dotations de péréquation ne seront connues qu'en cours d'année.

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges est en sommeil puisqu'une partie des communes du territoire souhaite en sortir. Les prises de compétences optionnelles ont été réglées pour cette année. Néanmoins, des actions sont mises en œuvre comme l'organisation de la Fête du Paysage, la formalisation des règlements de boisement, les aménagements d'ouvrages sur la rivière, la mutualisation des services

M^{me} le Maire cite le travail intéressant qui se met en place autour de la gestion des déchets avec une question cruciale : Comment fait-on pour produire moins de déchets?

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu ce jour, pour le budget Communal, budget Eau potable, budget Forêt, budget Cimetière/Pompes Funèbres, budget Turbine, budget Régie Municipale de Chauffage, budget Maison de Santé, budget lotissement du Daval, budget lotissement du Gros Chêne et budget lotissement de Xoulces.

7. Autorisation d'investissement avant le vote des budgets primitifs

M^{me} le Maire informe les élus que les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT permettent de mandater, avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des dépenses réalisées sur 2018, sous réserve d'autorisation du Conseil Municipal. Cette autorisation permet d'assurer la continuité du service public et le règlement des travaux en cours.

Après étude par la commission des affaires générales, il est proposé d'autoriser M^{me} le Maire à ordonnancer les dépenses suivantes :

Budget «Commune» :

Opération 102 : 2 200€ - Radar pédagogique - Lacroix Signalisation
1 100€ - Signalisation - Signaux Girod

Opération 106 : 800€ - Pompe Ad Blue - ASD Auto
200€ - Réfrigérateur - Ets Pélicano

Opération 107 : 300€ - Siège - Papeterie des Lacs
1 100€ - Logiciel bibliothèque - Ségilog

Opération 110 : 250€ - Réfrigérateur école - Ets Pélicano

Opération 112 : 320€ - Acquisition terrain SCI Tourangelle - Notaire Pierre Daval

Opération 113 : 3 000€ - Chaines pour camion - Garage Bussang Poids Lourds

Budget «Forêt»-compte 2117 : 1 100€ - Frais actes notarié - SCP Olivier Catella
1 000€ - Acquisition futaie - Notaire Cézard-Michel

Budget «Maison de Santé» :

Compte 2313 : 2 400€ - Adhésif dépoli - Aquila Publicité
500€ - Sèche serviettes studio - Adam et Nicolas
900€ - Signalisation - Signaux Girod

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal autorise à mandater ces dépenses d'investissement de la Commune, de la Forêt et de la Maison de Santé avant le vote du budget.

8. Demande de subvention pour le programme voiries 2019 :

M^{me} le Maire indique que certains dossiers peuvent être éligibles à différentes aides. Elle informe que comme chaque année, la commune engage pour 2019 un programme de réhabilitation de ses voiries communales (Meix Freiteux + diverses voies classées).

Pour ces travaux de voirie dont les travaux sont estimés par nos services à 236 152 € HT (144 552 € HT pour les Meix Freiteux et 91 600 € HT pour les diverses voiries), la Commune pourrait prétendre au bénéfice d'une subvention auprès du Conseil Départemental (14 % d'un montant plafonné à 130 000 € HT, soit 18 200 €).

Elle propose donc au présent Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour ce programme.

Il est indiqué que le marché des Meix Freiteux est lancé et que la Commission d'Appel d'Offres se réunira mi-avril.

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux estimés à 236 152 € HT et **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges au titre du programme « Amélioration de la voirie communale ».

9. Demande de subvention pour le programme AEP 2019 :

M^{me} le Maire indique que la commune engage un programme de travaux d'eau potable qui peut être subventionné par le Conseil Départemental des Vosges et par l'Agence de l'Eau.

Pour cette année, les priorités ont été mises sur la qualité de l'eau avec la réfection du réservoir du Droit et sur l'amélioration des rendements réseaux et recherches de fuites avec la mise en œuvre de nouveaux compteurs de sectorisation, le remplacement de nombreuses vannes de sectionnement, le renouvellement de réseaux et les branchements des particuliers.

L'Agence de l'Eau peut financer les actions relatives aux regards de sectorisation à hauteur de 35% et le Conseil Départemental des Vosges peut financer la création et le renouvellement de réseaux, les branchements des particuliers, les outils de bonne gestion et la réhabilitation du réservoir à hauteur de 22%.

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux et **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges et de l'Agence de l'Eau pour le programme AEP 2019.

10. Admission en non valeur

Après avoir mené une nouvelle campagne de recouvrement des impayés sur le budget de l'eau, M^{me} l'Inspectrice des Finances Publiques demande la prise en charge en admission en non-valeur du dossier suivant :

- ↳ BAE - Admission en non-valeur - Poursuites sans effet
Factures eau 2014 pour un montant de 25.06 €

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la créance précitée.

11. Abattement facultatif de la taxe foncière sur les petits commerces

M^{me} le Maire explique que selon les dispositions de l'article 102 de la loi de finances pour 2018, les communes peuvent, sur délibération, réduire de 1% à 15% la base d'imposition à la

taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface est inférieure à 400 m² et situés hors d'un ensemble commercial.

Après interrogation auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques, il s'avère qu'au 1^{er} janvier 2018, 61 locaux sont éligibles à cet abattement.

Après simulation, l'impact d'une telle mesure pour la commune de Cornimont, s'élèverait à environ -800 € pour un abattement de 5%, à -1 600 € pour un abattement de 10% et -2 400 € pour un abattement maximal de 15%.

Concernant les bénéficiaires, le montant moyen serait de - 40 € (de -4 € à -193 €).

M^{me} le Maire précise les points suivants :

L'abattement de la taxe foncière bénéficie aux propriétaires des immeubles déclarés en catégorie commerce (MAG1 et MAG2), qu'ils soient utilisés, loués ou vacants.

Dans le cadre d'un bail commercial, la loi PINEL reconnaît aux propriétaires la possibilité (et non l'obligation) de refacturer la taxe foncière à leur locataire, au titre des charges locatives. Par conséquent, cette mesure pourrait être neutre pour certains commerçants ou artisans locataires.

L'abattement n'est accordé que pour la part revenant à la collectivité ayant pris une délibération en ce sens. Dans le cas présent, l'abattement ne s'appliquera que sur la part communale (15,69%) et non sur celle du département (25,65%) ou de la CCHV (1.53%).

Si dans les années à venir, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert intégral de la taxe foncière aux communes, l'impact financier d'une telle mesure serait quasiment triplé.

M^{me} le Maire insiste sur le fait que même si les montants individuels sont relativement symboliques, ce type d'action fait partie d'un panel de mesures favorables au maintien des commerces de centre-ville.

Elle rappelle que la compétence Développement Économique relève de la CCHV et que la Commune ne peut plus intervenir en faveur de l'économie locale comme par le passé avec le versement de primes à l'économie. Toutefois, les dossiers engagés avant la prise de compétence par la CCHV pourront être finalisés et recevront la prime communale correspondante.

M^{me} le Maire propose que le Conseil se positionne sur la mise en place ou non de cet abattement facultatif qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour les années suivantes (sauf nouvelle délibération venant abroger la présente décision).

Le Conseil Municipal décide à 24 POUR et 1 Non participation (M. Gérard Letuppe) de mettre en place l'abattement facultatif applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour les années suivantes (sauf nouvelle délibération venant abroger la présente décision).

12. Programme travaux ONF 2019

M^{me} le Maire présente le programme ONF 2019. Au-delà des opérations d'entretien et sylvicoles, cette année 2019 est caractérisée par des dépenses importantes en faveur des infrastructures : entretien des lisières, bois d'eau, curage de fossés, création de pistes et amélioration de dessertes (pour favoriser les ventes futures de bois).

M^{me} le Maire explique qu'au vu des faibles ventes estimées pour 2019 et après étude du projet avec le responsable de l'unité territoriale, il est proposé de reporter sur 2020 les travaux relatifs aux lisières, aux places de dépôt et aux créations de pistes sur les parcelles 13, 14, 15, 16 et 22, ces dernières feront l'objet de demandes de subventions.

Au vu de ces éléments, le programme 2019 s'élève à 22 526 € et se décompose comme suit :

- Travaux de maintenance : 3 790 € HT (débardage manuel + mise en peinture)
- Travaux sylvicoles : 5 886 € HT (entretien des protections individuelles+intervention en futaie+fourniture et mise en place de plants de sapin, fourniture et application de répulsifs)
- Travaux d'infrastructure : 4 250 € HT (entretien des renvois d'eau+travaux d'entretien de piste)
- Travaux touristiques : 700 € HT (entretien de la propreté chalets de la Croix Louis et de la Méreuille)
- Travaux d'infrastructure réalisés par entreprise : 7 900 € HT (curage de fossé chemin Thomas). Une réflexion est menée sur la faisabilité ou non, de réaliser ces travaux par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le programme ONF 2019 après report sur 2020 des travaux cités dans l'exposé de M^{me} le Maire.

RESSOURCES HUMAINES

13.Frais de déplacement pour les bénévoles de la bibliothèque

M^{me} le Maire rappelle que la bibliothèque municipale de Cornimont est gérée par des bénévoles. Pour réaliser leurs actions, elles sont amenées à se déplacer dans le cadre de leurs formations, de leurs relations avec la bibliothèque départementale et de leurs achats de matériels (livres, CD, DVD, ...).

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune peut rembourser ces frais de déplacement, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les mêmes règles que celles applicables pour les fonctionnaires territoriaux.

M^{me} le Maire propose au Conseil de valider ces éléments de principe et précise que la délibération ne sera pas nominative car les bénévoles sont appelés régulièrement à se renouveler.

Le Conseil Municipal décide à 24 POUR et 1 Non participation (M^{me} Marie-Josée François) de rembourser aux bénévoles de la bibliothèque, les frais de déplacement effectués pour le compte de la bibliothèque municipale, suivant les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux et précise que ces remboursements ne pourront se faire qu'après émission d'un ordre de mission dûment validé par l'autorité territoriale.

14. Modification de poste - Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

M^{me} le Maire rappelle que par délibération du 16 novembre 2018, le Conseil Municipal avait accepté, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019, de passer la durée du contrat d'accompagnement dans l'emploi affecté aux Services Techniques de 26h à 35h.

Au vu du retour d'un agent en mi-temps thérapeutique, M^{me} le Maire propose de prolonger le contrat à 35h jusqu'à son terme, soit le 31 mai 2019. Il est précisé que le tableau des effectifs sera mis à jour selon ces mêmes modalités.

M^{me} le Maire indique que l'État compense partiellement les 26 h et au-delà c'est une charge totale pour la Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de maintenir les volumes horaires pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mai 2019 à 35 heures hebdomadaire et précise que le tableau des effectifs sera mis à jour selon ces mêmes modalités.

CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS

15. Groupement de commandes avec La Bresse pour un marché de détection de réseaux par géolocalisation :

M^{me} le Maire indique que dans le cadre de la mise en place des nouvelles lois anti-endommagement des réseaux, les maîtres d'ouvrages ainsi que les gestionnaires devront télédéclarer les réseaux dits sensibles (éclairage public et chauffage urbain pour la commune) avant le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de cette démarche, il est proposé de créer un groupement de commandes avec la commune de La Bresse. Une convention constitutive doit être signée entre les parties et il convient de désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, un représentant titulaire et un suppléant.

A cet effet, François GÉHIN et Bernard Villemain se sont portés candidats respectivement comme titulaire et suppléant.

Le Conseil Municipal décide à 24 POUR et 1 Non participation (M. Frédéric Chamberlin) d'adhérer au groupement de commandes pour un marché de détection de réseaux par géolocalisation, aux côtés de la commune de LA BRESSE, qui a accepté d'être le coordinateur, autorise M^{me} le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents relatifs à cette opération et désigne M. François GÉHIN comme

représentant titulaire et M. Bernard VILLEMMAIN comme suppléant, pour siéger à la commission consultative.

16. Convention d'occupation temporaire du domaine public non routier pour la pose des SRO avec la société Losange (fibre optique) :

M^{me} le Maire indique que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, trois Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) doivent être installés sur le domaine public, aux abords des terrains de tennis de Xoulces, de la rue des Têtes et de la Place du Plaid.

Un projet de convention d'occupation temporaire sur le domaine public doit être signé avec la société Losange (délégataire de service public pour la pose de la fibre optique) pour chacun des SRO, dont les principales modalités sont les suivantes : emprise au sol = 2 m², durée = 33 ans (jusqu'en juillet 2052 - terme de la DSP), redevance annuelle = 40 € par SRO, actualisable.

M^{me} le Maire rappelle que des réunions d'informations seront organisées avec les entreprises et avec les habitants lorsque le réseau "fibre" sera opérationnel.

Pour répondre à une question, il est indiqué que la fin du réseau cuivre se profile pour 2022 au profit du déploiement de la fibre.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité la mise en place des conventions pour occupation temporaire du domaine public pour les trois postes SRO, pour une durée de 33 ans et une redevance annuelle de 40 € révisable au 1^{er} janvier de chaque année et **autorise M^{me} le Maire** à signer les trois conventions d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

17. Vente de la parcelle AB 982 pour 54 m² - Site de Daval

M^{me} le Maire informe que par correspondance du 31 janvier 2019, M. Jean Mouginot a confirmé à la commune qu'il souhaitait acquérir, la parcelle AB 982 de 54 m² située au droit de son habitation, au tarif de 4 000 €. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de M. Mouginot.

Il est indiqué que ce tènement foncier est composé d'une bande de terrain et d'une ancienne remise qui avaient été acquises sur la société HGP lors de la procédure d'expropriation de l'usine du Daval.

Pour répondre à une question, il est souligné que le prix de vente a été accepté par l'acheteur.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité la vente de la parcelle AB 982 (construction et terrain attenant) pour une superficie totale de 54 m² à M. Jean Mouginot et **fixe** le prix de vente de cette parcelle à quatre mille euros (4 000 €), frais de notaire et de géomètre à la charge de M. Mouginot.

INTERCOMMUNALITÉ :

18. Avis sur le projet de schéma de mutualisation élaboré par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

M^{me} le Maire expose que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16-12-2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations entre les services d'une communauté de communes et les services de ses communes membres.

Par correspondance du 11 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges (CCHV) a notifié à la commune de Cornimont le projet de schéma de mutualisation élaboré par le cabinet KPMG. Selon les dispositions de l'article L.5211-39-1 du CGCT, ce document doit être soumis à l'avis du présent Conseil dans un délai de 3 mois, avant de pouvoir être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

M^{me} le Maire indique que le projet de mutualisation ainsi proposé est un document de programmation (feuille de route) des pistes de mutualisation. Il résulte d'un processus de concertation qui a été déployé sur 2 années.

- Février 2017 : instauration d'un comité de pilotage (élus et agents communautaires) et une commission « mutualisation » (élus communautaires).
- Printemps 2017 : réalisation d'un état des lieux du territoire après entretien des Maires et DGS des communes membres.
- Décembre 2017 : mise en place d'ateliers de travail par thème avec les élus et agents des communes membres (ressources humaines, services techniques et administratifs).
- Second semestre 2018 : rédaction du projet de mutualisation (décliné en 2 volets : état des lieux et analyse prospective) et présentation en Conseil Communautaire.

Avant de présenter les grandes lignes et orientations retenues, M^{me} le Maire rappelle que la mutualisation peut être mise en œuvre sous différentes formes plus ou moins intégrées :

- Sans transfert de l'autorité fonctionnelle : prestations de services, ententes
- Avec transfert de l'autorité fonctionnelle : Mise à disposition d'agents / de services, service commun.
- Transfert de compétence : mutualisation ultime.

Ce projet de schéma met en exergue :

- Le contexte territorial : répartition de la population sur 3 pôles (Gérardmer, La Bresse et Vagney), des effectifs très disparates (de 1 à 216 ETP), des secteurs d'activités et la pyramide des âges des agents des collectivités.
- Les enjeux de la mutualisation : besoin d'expertise de la part des petites communes, vieillissement des effectifs et politique de recrutement, opportunité d'une mise en commun des agents et matériels, faire face aux baisses de dotations sans compromettre le niveau et la qualité des services rendus, création d'un réseau au sein des services et amélioration/extension des ententes actuellement mise en place entre certaines communes.

- Une réponse à 3 objectifs : financier (économies d'échelle), expertise (spécialisation de profils) et valorisation des ressources (remplacement, redéploiement entre collectivités).

Enfin, le schéma présente des orientations cohérentes de mutualisation des services sous la forme de 12 fiches actions.

M^{me} le Maire donne lecture des remarques formulées lors de la commission des Affaires Générales :

- ✓ Proposer des solutions concrètes de mutualisation pour les petites communes qui sont le plus demandeuses de ces mutualisations.
- ✓ Recenser les besoins en partant de la base, ce sont les communes qui connaissent le mieux ce qu'elles ont besoin. M^{me} le Maire insiste sur ce point en citant l'exemple de la Maison de santé qui s'est construite progressivement mais surtout en réunissant depuis l'origine du projet, les professionnels de santé, le coordonnateur, le maître d'œuvre pour des séances régulières de concertation et de travail
- ✓ Mutualiser progressivement et à petits pas, ne pas chercher à intégrer trop rapidement : proposer simplement 1 ou 2 actions en faveur des petites communes (l'action ou les 2 actions qu'elles jugent prioritaires), prioriser les fiches actions
- ✓ Réussir à faire adhérer les services des communes : accroître les échanges entre la CCHV et les Communes membres
- ✓ Proposer des actions par zonage (ne pas imposer sur tout le territoire). Elle cite en exemple le marché actuel de plaquettes forestières avec La Bresse ou la maintenance des ascenseurs
- ✓ Etre très attentif aux responsabilités et risques en matière d'assurances qui en découlent (ex : prestation d'un bureau d'études en interne pour le compte d'une autre commune)
- ✓ Risques politiques sur les décisions négatives prises par les services des autres collectivités. Elle cite en exemple les services Urbanisme de Gérardmer ou Cornimont qui refuseraient un permis de construire à une commune
- ✓ Donner la main aux communes pour des mises à jour simples du SIG (améliorer la réactivité)
- ✓ Affecter les chauffeurs pour les prêts de gros véhicules, matériel coûteux. Elle cite en exemple la balayeuse.
- ✓ Maintenir l'objectif d'économie d'échelle et qualité des services rendus pour chacune des communes.

M^{me} le Maire laisse place au débat pour celles et ceux qui souhaitent s'exprimer :

Un conseiller fait remarquer que le but de ce schéma est de faire des économies d'échelle à court, moyen ou long terme. Il déclare que ce schéma est incomplet puisqu'il ne mentionne

pas, comme l'oblige la loi, l'impact prévisionnel sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement tant de l'EPCI que de ses communes membres.

Il ne peut pas donner un vote favorable à ce schéma puisqu'il ne reflète pas l'esprit de la loi. Il s'abstiendra donc.

Une conseillère déplore l'absence de chiffrage bien réel des économies attendues par l'application de ce schéma. Elle trouve ce document peu clair et aurait souhaité voir clairement ressortir les économies suite à la mutualisation du personnel et du matériel. Elle donne la comparaison avec la présentation du budget communal où tout est chiffré et bien défini et où l'on peut se positionner en tout état de cause. Elle votera donc contre ce schéma de mutualisation.

M. Gérard Letuppe intervient pour indiquer que les pages 26 et 27 du document définissent clairement la démarche et les objectifs de ce schéma.

Il soulève la difficulté de chiffrer le coût des effectifs et indique que c'est un document de travail.

A cela, un conseiller répond qu'effectivement, pour l'heure, c'est un projet car personne ne s'est positionné mais lorsque toutes les communes se seront positionnées, il deviendra le schéma de mutualisation officiel.

M^{me} le Maire tient à préciser que toutes les remarques et interrogations formulées seront transmises à la Communauté de Communes.

Un autre conseiller demande la parole pour indiquer qu'il a trouvé le document indigeste. Dans un premier temps, il regrette de ne pas l'avoir reçu par mail et demande à l'avenir que ce genre de document soit transmis par informatique.

Il pense que ce schéma tel qu'il est présenté va redonner de l'autonomie à certaines parties de la CCHV. Il pense que cela fonctionnait un peu comme ça avant la fusion des trois communautés de Communes (Gérardmer, Vagney, La Haute-Moselotte).

Il indique qu'il va s'abstenir ou voter contre car il n'arrive pas à donner du sens à cette démarche qu'il trouve imprécise et qu'il ne maîtrise pas même s'il reconnaît le travail et l'énergie des personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce document.

M^{me} le Maire peut comprendre la complexité des dossiers présentés lorsque l'on n'est pas élu communautaire.

Le conseiller reprend la parole pour connaître les conséquences si le vote est positif ou négatif.

Il est rappelé que toutes les remarques seront consignées et transmises à la CCHV.

Une conseillère fait remarquer la gêne qu'elle ressent de donner un avis sur un travail élaboré sur l'ensemble des communes de la CCHV alors que 7 communes ont demandé de sortir de cette communauté de communes.

Ce document va bien être amendé pour tenir compte de cette scission? Malgré tout, elle trouve que ce document permet de voir ce qui existe et d'identifier les manques.

M. Letuppe rétorque que si l'on tient compte de la sortie de ces 7 communes, on ne fait plus rien.

Une autre conseillère pense que ce serait bien de donner un avis sur la poursuite de ce travail puis, lorsque le document sera finalisé, le Conseil Communautaire pourra le valider.

M. Letuppe répond que le document ne sera jamais complètement ficelé. On prendra les actions l'une après l'autre en les priorisant. Il est bien évident qu'au 1^{er} janvier 2020, toutes les 12 actions ne seront pas entreprises, cela se fera progressivement.

Le Conseil Municipal décide à 10 POUR, 3 CONTRE (Denis Calvi, Hervé Riondé, Joëlle Thomassin), **11 Abstentions** (Aurore Calvi, Christian Fauny, Frédéric Fleurance, Marie-Josée François, Freddy Géhin, Jean-Claude Haissmann, Georges Mougel, Pascal Mougel, Séverine Mouraire, Nathalie Petitgenet, Marie Starck) **et 1 Non participation** (M. Frédéric Chamberlin) **de donner** un avis favorable au projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Animations :

M^{me} Martine GÉHIN indique qu'une réunion s'est tenue le 27 février dernier et en donne les grandes lignes :

- Fête de la Musique et Feu de la Saint-Jean : Vendredi 21 juin
Concernant le feu de la Saint-Jean, la parcelle a été délimitée, les ouvriers forestiers couperont le bois et les services techniques l'achemineront. Il reste à voir le positionnement du bois.
Concernant la Fête de la Musique (à partir de 19h), un DJ animera la soirée (à partir de 20h45), l'association Cornimont Loisirs se chargera de la petite restauration et la classe de la buvette. Un service de sécurité sera également présent. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour cette double manifestation.
- Les Animations d'été : Une nouvelle chorale a dû être recherchée. Des animations sont programmées chaque vendredi des mois de juillet et août. Il reste encore quelques mises au point pour l'animation du 9 août "la Tournée Verte", spectacle autour de la Transition énergétique avec une intervention du collectif "Nous voulons des coquelicots" et une animation proposée par l'association Ballast.
- La Fête des Simples : Samedi 28 et dimanche 29 septembre : Rencontre nationale autour des plantes médicinales. Le comité d'organisation se déplacera à Cornimont le 21 mars prochain pour prendre connaissance des lieux.
- 30 ans de la Réserve Naturelle et du Parc des Ballons : le programme est en cours avec des animations prévues sur le territoire.

- La Communication de l'ensemble des manifestations proposées : une réflexion est menée avec Illico Perso de La Bresse pour l'utilisation de panneaux de résines (à installer sur les nouvelles grilles rue du Faing et au Centre de Polyactivité)

Concernant le Carnaval du 10 mars dernier, M^{me} Géhin indique que la météo a obligé de revoir le programme. Malgré tout, ce fut une belle réussite et le spectacle proposé a attiré 230 personnes. Spectacle programmé en dernière minute après le désistement des intervenants initiaux victimes d'un accident.

Commission des Affaires Sociales, Scolaires et Familiales :

M^{me} Aurore CALVI indique qu'une réunion s'est tenue le 07 février dernier et en donne les grandes lignes :

- Accueil de l'illustrateur Lauren Bens le jeudi 4 avril à la bibliothèque où il consacrera 1h à 2 classes
- Concours d'écriture : 8 classes (primaire et maternelle) sont déjà inscrites ainsi que le Couarôge. Pas d'inscriptions extérieures, ni de classes du Collège.
- Festival du livre : reconduit cette année avec toujours le "vide bibliothèque". Les animations se feront à la bibliothèque, lieu plus adapté, et non sur la place. Pour l'heure, nous recherchons un écrivain.
- Boîte à lire : en lien avec l'association Semeurs d'Histoires. 5 boîtes à lire seraient à disposition, toutefois il reste à définir les endroits les plus appropriés.
- Mercredis récréatifs : Commencés début novembre, ce service accueille encore très peu d'enfants.
- Anniversaires à l'ALSH : 4 anniversaires déjà organisés à la grande satisfaction de tous.
- La crèche "Les p'tits amis de Oui-Oui" a formulé une demande de subvention qui sera étudiée prochainement avec toutes les autres demandes.
- Suppression d'une classe à l'école du Centre à la rentrée prochaine
- Mutuelle Collective : Cette demande d'une habitante sera plutôt étudiée par le CCAS

Concernant le devoir de mémoire, M^{me} Martine Géhin intervient pour informer du voyage organisé le 2 avril prochain pour les élèves de 3^{ème}. Ils se rendront au Struthof et à Schirmeck au Mémorial Alsace Moselle, elle indique que M^{me} Annette Marchal et elle-même seront du voyage.

Pour le projet "Devoir mémoire", M. Boudet souhaite rencontrer les professeurs d'histoire, les instances du Collège, les partenaires Souvenir Français, l'ONAC... et les élus pour une présentation officielle des actions qui seront mises en place entre octobre 2019 et juin 2020.

Commission Patrimoine Naturel :

M^{me} Annette MARCHAL indique qu'une réunion s'est tenue le 02 mars dernier et en donne les grandes lignes :

- Présentation du programme ONF 2019 par M. Guillaume Antoine
- Avis de la commission sur différents souhaits d'acquisitions de parcelles communales par des particuliers.
- Avis de la commission pour l'acquisition par la Commune d'une surface de 750 m² où se trouvent une conduite d'eau et un poteau d'incendie.
- Point sur l'évolution des dossiers traités à la précédente réunion

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

M. Gérard Letuppe informe que le SIA a programmé des travaux d'extension de réseau route du Brabant. Cela concerne 8 maisons (de M. Ringenbach à M^{me} Gérardin). A cette occasion, une extension du réseau d'eau sera réalisée sur 2 habitations.

Une réunion avec les riverains a eu lieu pour expliquer les travaux et les contraintes qui en découleront notamment la route coupée pendant cette période. Le démarrage a été fixé au 9 avril prochain pendant les vacances scolaires pour occasionner le moins de gêne possible.

REMERCIEMENTS :

M^{me} le Maire donne lecture de la lettre de remerciements du Club Olympique de la Haute-Moselotte pour l'organisation du trail qui a rassemblé 1 240 coureurs et qui a connu un franc succès.

Catherine Clémence a souligné la participation active de la Commune (mise à disposition de matériel, du gymnase...) et l'implication des services et élus municipaux.

POINT INFOS :

M^{me} le Maire donne lecture du courrier de l'Académie Nancy-Metz du 13 février dernier informant du retrait d'un emploi d'enseignant à l'école primaire du Centre.

Elle indique qu'une rencontre a eu lieu avec les enseignants et les parents d'élèves et tous ont constaté la baisse réelle des effectifs. Il est précisé que malgré cette suppression de poste, les effectifs par classe seraient encore acceptables avec des classes de 22 voire 23 élèves.

Concernant l'ADEMAT-H, M^{me} le Maire informe d'un rassemblement prévu ce samedi 16 mars pour la mise en place officielle de la banderole devant l'hôpital de Remiremont (3 adjoints seront présents). Pour Cornimont, 2 banderoles ont été mises en place (à l'entrée Nord de Cornimont-Étang du Faing et à la Salle des Fêtes).

M^{me} le Maire informe d'une matinée Portes Ouvertes à Résonance FM le samedi 30 mars de 10h à 12h. Elle donne également la date de leur assemblée générale qui aura lieu le samedi 27 avril à 17h à la Salle des Fêtes de Cornimont.

M^{me} Martine Géhin indique qu'un nouvel onglet a été créé sur le site Internet de la Commune. Cet onglet est réservé à toute l'actualité du Collège. Pour l'heure, on y retrouve les menus de la cantine mais il va se développer au vu des informations transmises par Nathalie Muratori.

Par exemple, des réunions sont organisées chaque vendredi au Collège et donnent lieu à la réalisation d'un document appelé "L'Hebdo". Ce document pourra aussi être consulté sur la rubrique collège du site de la Commune.

M^{me} le Maire propose d'annoncer cette nouveauté dans le Cornimont Actus.

M. Bernard Villemain informe du lancement des travaux de démolition du Faing qui dureront 28 semaines. Deux réunions de chantier ont eu lieu avec le maître d'œuvre Sigma, le contrôleur technique Dekra, l'entreprise Melchiorre pour les corps de métiers concernés, la Commune et l'EPFL.

M^{me} Séverine Mouraire souhaite des renseignements sur la grève prévue mardi 19 mars, notamment sur le nombre d'enfants présents ce jour-là. Il est indiqué qu'il n'y a aucune information formelle à ce jour.

Seule l'École du Centre devrait être impactée par la grève, les enseignants souhaitant se mobiliser suite à l'annonce de la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. La Commune a envoyé un mot aux familles avec retour lundi 18 pour connaître le nombre d'enfants susceptibles d'être présents le jour de la grève.

1) PROCHAINS RENDEZ-VOUS



◆ Conseil Municipal le 12 avril 2019

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22h35

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M. Christian FAUNY
Secrétaire de séance

M^{me} Marie Josèphe CLÉMENT
Maire de CORNIMONT

